

Mardi 4 novembre 2014

Présents :

L'Inspectrice de l'éducation nationale : Mme Joncour

Le représentant de la Mairie : Mme. Guilcher

La DDEN : Mme Grimaud

L'équipe enseignante : Mme Denis (Directrice), M. Davidoff, Mme Galati, Mme Gilardin, Mme Lamarche, Mme Mas, Mme Matuszewski, Mme Maudire, Mme Rodhain,

Les parents élus FCPE : Mme Kocic (Présidente), Mme Daveau, Mme Da Silva, Mme De Montaigne, Mme Desprez-Junod, Mme Duprat-Jolly, Mme Laumet, Mme Samy.

Le responsable des contrats bleus : M. Delord

Excusées : L'enseignante, Mme Gilles et Mme Brugerolles de la FCPE

1. Vie pédagogique de l'école

- Le règlement intérieur.

Avec l'application des nouveaux rythmes scolaires, les horaires ont changé.

► 09h00 /12h00 pour le matin (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi) et 14h00 / 16h15 pour l'après-midi (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Après lecture du règlement, quelques modifications ont été apportées :

- Dans la partie « Relations avec les familles », on pourra lire : « chaque enfant possède un cahier de liaison (...) dans lequel les parents pourront : trouver toutes sortes de renseignements concernant la vie de l'école, communiquer avec l'enseignant de leur enfant ***et solliciter une demande de rendez-vous.*** »
- Dans la partie « Vie scolaire », on remplace « une collation légère à 10h00 est tolérée » par « ***lors de la récréation du matin,*** une collation légère est tolérée. »
On pourra lire également : « Les retards réitérés ***ainsi que les absences non justifiées*** font l'objet d'un signalement auprès de l'Inspection. Tout manuel scolaire ou livre de bibliothèque ***et du bibliobus*** (...) détérioré par l'élève devra être remplacé par la famille.

Le règlement est adopté **à l'unanimité.**

- Les rythmes scolaires.

- Les familles se sont vite adaptées aux nouveaux horaires. Le matin, on note une baisse du nombre de retards.
- Parents, enseignants et animateurs constatent une grande fatigue chez les enfants en fin de semaine.
- La FCPE se demande si les enseignants ont assez de temps l'après-midi pour mettre en place leurs séances d'apprentissage et si ces nouveaux horaires sont réellement bénéfiques pour les élèves. Mme Joncour rappelle que cette nouvelle organisation du temps scolaire répond avant tout à des objectifs pédagogiques permettant aux enfants de mieux apprendre à l'école.

Les objectifs de cette réforme étant :

- favoriser les apprentissages fondamentaux au moment où les élèves sont les plus attentifs
- bénéficier de 5 matinées au lieu de 4 pour des temps d'apprentissage plus réguliers.

L'enseignant doit tenir compte de la fatigabilité de l'enfant dans la mise en place de son emploi du temps. Autrement dit, il doit adapter ses enseignements en fonction des pics de vigilance (attention faible /attention forte).

- Les horaires ayant été établis par Madame la Directrice académique, il est impossible de les changer.
- Concernant les NAP (nouvelles activités pédagogiques), la FCPE fait part de sa déception en faisant remarquer que la commune ne propose que du sport. L'association souhaiterait que Maisons Alfort propose d'autres activités. Mme Guilcher rappelle que M. le Député maire était contre l'application de la réforme scolaire et qu'à ce jour il n'envisage pas de modifier ce temps périscolaire. M. Delord, le responsable des contrats bleus, déclare qu'avec les nouveaux horaires, les élèves ont la possibilité d'aller à la piscine le vendredi soir.
- La FCPE aimerait également que les enfants qui se rendent à la garderie du matin et du soir soient mieux occupés. Mme Denis déclare que dans la mesure où les élèves arrivent ou partent au fur et à mesure et que l'accueil se fait dans le préau, il est très difficile pour les deux animateurs de mettre en place des activités.

- Les intervenants extérieurs

Cette année, il n'y a qu'un intervenant (en plus des intervenants EPS). Il s'agit de Mme Boudon. Elle est chargée d'accompagner les enseignants en informatique le lundi matin et le vendredi après-midi (en lien avec le projet d'école).

Mme Joncour souligne que la validation du B2I relève de la compétence des enseignants.

Dans le cadre du parcours culturel, les enseignants du CP, du CE1 et du CE2 souhaiteraient étudier l'architecture en co-intervention avec Mme Bader du service urbanisme de la mairie. Une demande a été adressée au Député Maire. Nous attendons sa réponse.

2. Vie scolaire

- Compte rendu des élections

Une seule liste : celle de la FCPE

2013/2014 : 340 électeurs inscrits, 113 votants, taux de participation : 33%

2014/2015 : 352 électeurs inscrits, 112 votants, taux de participation : 31,82%

- Structure de l'école

9 classes réparties de la façon suivante :

- CP de Mme Rodhain : 26 élèves
- CP de Mme Matuszewski : 26 élèves
- CP/CE1 de Mmes Gilardin/Lamarche 5 + 19
- CE1 de Mme Maudire : 29 élèves
- CE2 de Mme Galati : 26 élèves
- CE2/CM1 de Mmes Denis/ Lamarche : 18 + 6
- CM1 de Mme Mas : 28 élèves
- CM2 de Mme Gilles : 22 élèves
- CM2 de M. Davidoff : 23 élèves

total : 228 élèves

- Organisation de la pause méridienne

Comme chaque année, pour des raisons diverses, il est très difficile pour la mairie de recruter des animateurs, Jusqu'aux vacances de novembre, l'équipe de Paul Bert ne comptait que 5 animateurs. Actuellement, il y en a 6.

Depuis la rentrée, l'école a la chance d'avoir Mme Dos Santos comme responsable. C'est une personne qui s'investit dans son travail et qui fait preuve d'une réelle conscience professionnelle.

3. Organisation matérielle

- Les travaux

► Travaux réalisés

La FCPE ainsi que l'équipe enseignante remercie la mairie d'avoir refait entièrement le sol de la cour de récréation et d'avoir élagué les platanes.

Il est à noter que le nouvel emplacement réservé au futur platane n'est pas bien situé. Il est trop proche des marches et empêche ainsi les véhicules « type camionnette » d'entrer dans la cour.

La FCPE souhaiterait que ce 4^{ème} arbre ne soit pas replanté pour plusieurs raisons : (problème d'espace, problème d'éclairage dans les classes, problème d'allergie...)

Mme Guilcher en prend bonne note mais invite l'association à prendre rendez-vous avec le maire adjoint, Mme Primevert pour en discuter.

Autres travaux réalisés depuis la rentrée : création du mur coupe feu dans la loge de la gardienne, remise en état des marches de la cour, mise en place de baguettes dans la classe de Mme Matuszewski, déplacement de la lampe située au dessus du tableau dans la classe des CP/CE1.

► Travaux en attente car doivent être votés au budget : réparation du sol en résine au rez de chaussée, réparation du mur situé près de la porte donnant sur la cour.

Concernant l'insonorisation du réfectoire, la mairie doit établir une convention avec la région.

► Demandes de travaux

1) Demandes de la FCPE :

- changer les plaques isolantes situées sous le foyer appartenant au lycée et faire un diagnostic amiante (DTA)
- sécuriser les abords de l'école en ajoutant un bouton poussoir sur le feu tricolore situé rue Fernand Saguet et en coupant le massif qui empêche les piétons d'être visibles depuis la route
- rabaisser les contours des arbres de la cour de façon à ce qu'ils soient au niveau du sol
- réparer le mur donnant sur la cuisine

2) Demandes de l'équipe enseignante :

- ajouter une prise dans chaque classe
- réparer ou changer le parc informatique qui est obsolète (actuellement l'école dispose de 11 ordinateurs et souhaiterait en avoir 15)
- ajouter un panneau d'affichage sur la grille devant l'école

Les enseignants souhaiteraient savoir s'il est possible d'installer des boitiers type courant porteur dans l'école pour pouvoir se connecter à internet dans chaque classe.

► Le conseil d'école a commencé à 18h10 et s'est achevé à 20h35

Le secrétaire

le président